Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1965)
Heft: 25

Artikel: Publicité et TV : l'Etat et le lampiste
Autor: [s.n.]
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-1028906

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 16.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Publicité et TV
L'Etat et le lampiste

5. Une situation grave

Aucune crise de l'économie mondiale, dont nous sommes dépendants, ne semble imminente. Inutile de peindre les diables de la faillite sur notre prospérité. Et pourtant, comme d'autres Etats, comme certains de nos voisins, nous aurons à résoudre des difficultés graves.
Ce qui est inquiétant, ce n'est pas le renchérissement ou l'inflation. A partir d'un certain niveau, l'inflation est alarmante : mais tous les pays de haut niveau économique ont eu à surveiller, après la guerre, la cote d'alarme des prix. Nous n'échappons pas à la règle ; mais le fait même qu'il s'agit d'une règle est rassurant.
En revanche, il y a des facteurs de déséquilibre qui sont spécifiquement suisses. Au premier rang, l'immigration étrangère. On ne joue pas impunément avec la répartition entre la population active et la population non active. La proportion de la population active par rapport à la population totale est, en Suisse, de 47 % ; c'est énorme. Sans les travailleurs étrangers, elle ne serait que de 42 % (France 43 %). Or, de toute façon, l'équilibre naturel devra être rétabli : soit que nous renoncions aux services de plusieurs centaines de milliers d'immigrants, soit qu'ils s'établissent chez nous avec leur femme et leurs gosses. Une dernière illustration de ce que signifiera une rationalisation économisant la main-d'œuvre : créer un poste nouveau de travailleur coûte environ 50 000 francs dans la métallurgie ; automatiser la production pour économiser un seul poste de travail coûte plusieurs fois ce chiffre.
Notre balance des revenus, déséquilibrée par l'épargne des travailleurs étrangers, prouve la gravité du problème. Le déficit atteint un record jamais connu encore : deux milliards en 1964. Pour faire comprendre l'importance de ce montant, qu'il qualifie de « fantastique », le ministre Stopper écrit : « Si l'on rapportait ce déficit aux Etats-Unis, proportionnellement à leur population, cela signifie qu'il absorberait en une seule année toute la réserve d'or des Etats-Unis. » Si l'effet de cette saignée n'est pas plus remarqué, cela tient au fait que les banques, aux temps d'abondance, ont placé à court terme à l'étranger des sommes importantes qui maintenant peuvent être progressivement rapatriées ; mais c'est tout de même une saignée.
Or, la difficulté suprême pour notre pays est celle-ci : il faut freiner le développement malsain et trop facile de notre économie, c'est-à-dire pratiquer une politique déflationniste, mais aussi, et en même temps, investir hardiment pour retrouver les conditions d'un équilibre naturel. Cette difficulté-là, spécifique, n'est pour l'instant pas abordée de front.

6. Quel programme?

Brièvement quelques têtes de chapitre d'un programme :

1. **Des investissements sélectifs.** Les investissements de rationalisation doivent systématiquement être recherchés ou imposés. Par qui ? D'abord par les syndicats. Ils savent que l'appel excessif à la main-d'œuvre étrangère les affaiblit, que l'immigration étrangère a freiné les revendications de salaires, qu'un déséquilibre économique est payé d'abord par les travailleurs et qu'enfin les revendications et les améliorations sociales sont plus faciles à obtenir lorsque les salaires ne représentent qu'une faible part des coûts de production. Ensuite par les banques : l'octroi de crédits devrait être soumis à des critères sélectifs et que la Banque nationale devrait avoir les moyens d'imposer. Quand les banques prétendent, comme aujourd'hui, qu'elles n'ont pas d'argent pour la construction de logements parce qu'existent d'autres placements plus rentables (mais de moindre utilité publique), c'est un défi à l'intérêt général. L'Etat, enfin, devrait par des mesures fiscales, favoriser l'amortissement des capitaux investis dans la rationalisation.
2. **Des priorités dans les dépenses publiques.** Les investissements publics devront être accrus, mais selon des priorités qui comprennent dans l'ordre : l'instruction et la formation professionnelle, la recherche fondamentale et appliquée, la santé, le logement, les transports. Pour certains de ces buts, l'Etat fédéral devrait mettre à disposition des collectivités publiques les liquidités nécessaires, quitte à les réunir par emprunts.
3. **Une politique de la main-d'œuvre.** La main-d'œuvre étrangère devrait être réduite par secteur industriel au lieu d'être contingentée par entreprise considérée individuellement, ce qui donne une prime à des entreprises marginales, prime illégitime et coûteuse pour la collectivité.
4. **Une politique fiscale conjoncturelle.** Les étonnantes facilités fiscales dont jouissent certaines entreprises ou sociétés, notamment les holdings, doivent être abolies. Ces privilèges, qui sont accrus encore par le fait que l'on accepte de surcroît des bilans de complaisance qui camouflent les réserves réelles, attirent, dangereusement, les capitaux étrangers (même l'Allemagne de M. Ehrard s'en plaint !). Enfin, les allégements fiscaux de ces dernières années, en faveur des gros revenus et de la fortune, ont été, du point de vue d'une politique anti-inflationniste, un scandale économique.
5. **Une politique au service du consommateur.** Elle se rapporterait à la formation des prix des cartels, à l'information du consommateur, au contrôle de la publicité, à la politique douanière.
6. **L'élimination des faux-frais sociaux.** Au premier chef, la spéculation. Tant qu'elle n'aura pas été jugulée, nous n'aurons pas une agriculture rentable, ni un développement des villes au service de l'homme.

Ce ne sont là que des têtes de chapitres, certes, mais qui font de la planification autre chose qu'un mot creux.

Pour conclure

La votation du 28 février, une fois de plus, sera un brouillage de cartes. Pour des arrêtés dont la validité ne sera prolongée qu'une année (ou deux ans en cas de nécessité), vaut-il la peine de se compromettre à ce point dans l'à peu près ?
Les mécanismes économiques, c'est, pour la plupart des gens, très compliqué. En revanche, des objectifs précis touchant et leur niveau de vie et leur genre de vie seraient pour eux clairs et proches, même s'ils impliquent des choix difficiles.
Or, ce langage-là, on refuse de le tenir au peuple. A coups de slogans simplistes, on voudrait lui faire avaliser une politique qui sacrifie les investissements collectifs et sociaux, qui freine le développement des régions les moins riches, et qui de surcroît ne résoud rien.
Kennedy, lorsqu'il tenait un langage courageux, trouvait de larges échos dans le peuple américain. Wilson a été compris du peuple anglais. Il ne s'agit pas en Suisse d'imiter leurs propos et leur style. C'est simplement une question de tenue. L'escamotage des vrais problèmes par prétendue habileté, l'importance démesurée attachée à l'argent qui fait ressortir l'hypocrisie de tant de discours moralisants comme des slogans de l'Expo, en fin de compte c'est la pire forme du mépris de la nation.

On vient d'avertir les téléspectateurs suisses des améliorations de programme que la télévision suisse pourra leur offrir grâce aux ressources de la publicité à 6000 francs la minute.
Nous avions combattu, avec vigueur, la décision du Conseil fédéral de livrer ce puissant moyen de communication à la publicité commerciale. La mise en condition du consommateur est déjà plus que suffisante, et valait-il la peine que l'Etat, pour une vingtaine de millions, vende aux marchands un peu de l'indépendance de la télévision ?
Mais l'Etat, capable de transiger avec les principes lorsqu'il s'agit d'encaisser le prix de la compromission, se retrouve raide, intransigeant avec ceux de ses employés ou collaborateurs occasionnels qui espéraient trouver des emplois complémentaires dans la production publicitaire. Qu'on en juge par la circulaire suivante :

TÉLÉVISION SUISSE (SSR)
ZURICH

Aux employés et collaborateurs permanents de la TV Suisse

Dans les directives du Conseil fédéral du 24.4.1964 sur la publicité télévisée, il a été précisé que les employés et collaborateurs permanents travaillant à la Télévision Suisse ne pourront pas être occupés à la Télévision publicitaire. Sous une telle activité non autorisée, il faut comprendre l'interdiction absolue de collaborer ou même de servir d'intermédiaire lors d'acquisitions ou de la production de spots publicitaires, en particulier :

a) consultation
b) idée et forme
c) réalisation
d) présentation
e) commentaire
f) toute collaboration à la production (producteur, caméra, assistance, montage, sonorisation)
g) toute activité artistique (acteur, musicien, chanteur, etc.).

Sous la catégorie des collaborateurs permanents nous rangeons tous ceux qui sont appelés, d'une manière ou d'une autre, à travailler plus de six fois par année pour la TV.
Nous prions donc tous les employés et collaborateurs permanents de la Télévision Suisse de s'en tenir strictement aux directives du Conseil fédéral. Lors d'agissements contraires, nous nous verrions, malheureusement, dans l'obligation de résilier immédiatement le contrat de service.

Télévision Suisse
Le Directeur :
(signé : Ed. Haas).

Zurich, le 30 novembre 1964.

Que le Conseil fédéral s'efforce d'empêcher, sous quelque forme que ce soit, toute confusion entre la publicité télévisée et les émissions ordinaires, c'est légitime et souhaitable. Mais véritablement sa rigueur est admirable et son zèle digne de Tartuffe. Le collaborateur qui, **sept fois** l'an, aura touché un cachet, est promu collaborateur **permanent**. Il y a des permanences terriblement intermittentes. Ainsi le musicien qui tient l'accompagnement d'un spot publicitaire, va-t-il être vendu aux grandes marques au point de les favoriser dans l'interprétation de la prochaine comédie musicale télévisée ? Ce seul soupçon est intolérable aux yeux de l'Etat, qui, lui, s'est fait vingt millions à 6000 francs la minute pour que les grandes marques nous imposent leur baratin imagé.